



VILLE DE THIERS

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 09 FEVRIER 2012**

**Compte rendu**

**24 conseillers présents sur 33 en exercice :**

M. Thierry DEGLON, Mme Annick JOLY, M. Jean-Luc BOROT, Mme Jacqueline MALOCHET, M. Jean-Luc DELHOMME, Mme Farida LAID, Adjoints ;

M. Gérard QUEYREL, Mme Françoise RAVIT, M. Denis GUERIN, M. Christian GENILLIER, M. Benoît GENEIX, Conseillers Municipaux Délégués ;

M. Duran YILMAZ, Mme Sérap ALP, Mme Geneviève TERME, M. Michel DARGON, Mme Michèle HEURTEL, M. Jean-François MARTIN, Mme Jocelyne BULLO, M. Tahar BOUANANE, Mme Annie CHEVALDONNE, Mme Nicole GIRY, Mme Hanife OZKAN, M. Abdelhraman MEFTAH, Mme Françoise CHASSANGRE, Conseillers Municipaux.

**7 conseillers représentés :**

Mme Marie-Michelle BAYLE, procuration à M. Thierry DEGLON ;  
M. Alain NERON, procuration à M. Denis GUERIN ;  
Mme Marie-Claude DEPALLE GRANET, procuration à Mme Annick JOLY ;  
M. Patrick BOUDARD, procuration à M. Benoît GENEIX ;  
Mme Mirella FLATTIER-CERLAND, procuration à M. Gérard QUEYREL ;  
M. Pascal RAY, procuration à Mme Annie CHEVALDONNE ;  
M. Claude NOWOTNY, procuration à M. Abdelhraman MEFTAH.

**2 conseillers absents :**

M. Yves POLESE.  
Mme Arminda MARTINS.

**M. Thierry DEGLON, Maire de Thiers, ouvre la séance à 20h30.**

## ORDRE DU JOUR

### Communications du Maire

#### ➤ Evènements passés :

- Grande parade lumineuse, les Sapins de Cristal, la Fanfare polaire en Centre Ville, le 17 décembre 2011 ;
- Marché de Noël avec l'ACT, place Antonin Chastel et bâtiment ex « Défi Mode », le 17 décembre 2011 ;
- Concert du nouvel an : hommage à Pavarotti avec Patrick Garayt, à l'église St Symphorien au Moutier, le 01 janvier 2012 ;
- Venue du Ministre de la Ville, Maurice Leroy, pour la signature de l'avenant ANRU et des conventions CUCS et OPAH-RU, le 05 janvier 2012 ;
- Goûter du Monde avec les écoles du Moutier et de Turelet, à Espace, le 06 janvier ;
- Vente aux enchères « action Thiersous » avec l'ACT, à Iloa, le 07 janvier ;
- 32<sup>ème</sup> de finale de la coupe de France avec les SAT Football, stade Chastel, le 08 janvier ;
- Vœux aux agents et remises de médailles du travail, à Espace, le 11 janvier ;
- Vœux à la population, à Espace, le 12 janvier ;
- Signature d'une convention entre la DRAC et la Ville de Thiers, le 16 janvier ;
- Eboulements d'immeubles rue de la Coutellerie, le 18 janvier ;
- Match de championnat de France Espoir entre l'ASM et Montpellier, au stade Chastel, le 29 janvier ;
- Spectacle « Carnaval » avec le conservatoire Georges Guillot, à Espace, le 09 février.

#### ➤ Evènements à venir :

- Thé dansant avec les Restos du Cœur, à Espace, le 12 février ;
- Spectacle des Aînés avec Comed'History « les plus grands tubes des comédies musicales », à Espace, le 28 février ;
- Exposition de photos « Accordéon(s) », à la discothèque de la médiathèque, jusqu'au 3 mars ;
- Théâtre « A deux lits du délit » Avec Arthur Jugnot, Cyril Garnier, Guillaume Sentou, Mathilde Penin et Juliette Meyniac, salle Espace, le 24 mars ;
- Dictée pour les jeunes avec les AVF, à Espace, le 25 mars.

#### ➤ Point d'information sur les grands chantiers en cours.

#### ➤ Prochain Conseil Municipal : 29 mars 2012.

### Décisions prises par délégation

**DCM 2011-79.** Marché d'étude pour le renouvellement des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs rue du 4 Septembre, conclu avec le bureau d'étude OXYRIA (42 – Fourneaux), pour un montant de :

- 3 600,00 € HT pour la tranche ferme – étude renouvellement et enfouissement des réseaux EP – PRO,
- 5 000,00 € HT pour la tranche conditionnelle – étude renouvellement et enfouissement des réseaux DCE – ACT – VISA – Suivi chantier.

**DCM 2011-81.** Marché de fournitures pour l'installation de fibre optique, conclu avec l'entreprise SCIE du Puy-de-Dôme (63 – Courpière) pour un montant de :

- 42 350,00 € HT pour le marché de base – installation de fibre optique 36 brins,
- 4 690,00 € HT avec l'option N°1 – installation de fibre optique 12 brins salle de spectacle Métro,
- 2 180,00 € HT avec l'option N°2 – installation de fibre optique 12 brins aux services techniques municipaux.

**DCM 2011-82.** Cession d'un véhicule épave RENAULT benne immatriculé 9367 WJ 63, à M. DUZELIER (63 – Saint-Victor-Montvianeix) pour un montant de 350 € TTC.

**DCM 2011-83.** Marché de fournitures, conclu avec la société FBX SYSTEME (63 – Chamalières) pour l'achat :

- d'un MAC PRO, pour un montant de 2 968,78 € HT,
- de logiciels d'infographie pour un montant de 1 210,60 € HT.

**DCM 2011-84.** Marché de fournitures, à bons de commande pour une durée d'un an, pour la fourniture de denrées alimentaires pour les cantines scolaires, conclu avec :

- Pour le lot 1 : Fruits et légumes : LES DOUCEURS DU JARDIN (63 – Cournon)  
pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 30 000 € HT,
- Pour le lot 2 : Surgelés : DS RHONE ALPES (42 – Saint-Etienne)  
pour un montant minimum de 18 000 € HT et un montant maximum de 30 000 € HT,
- Pour le lot 3 : Viandes : PORCENTRE (63 – Volvic)  
pour un montant minimum de 6 000 € HT et un montant maximum de 20 000 € HT,
- Pour le lot 4 : Charcuterie : ROUX AUVERFRAIS (63 – Clermont-Ferrand)  
pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 7 000 € HT,
- Pour le lot 5 : Volailles : MORICEAU (63 – Clermont-Ferrand)  
pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT,
- Pour le lot 6 : Boissons : ECO SERVICE (63 – Thiers)  
pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT,
- Pour le lot 7 : Produits laitiers : ROUX AUVERFRAIS (63 – Clermont-Ferrand)  
pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 25 000 € HT,
- Pour le lot 8 : Pains et pâtisseries : Monsieur Christian PRANAL, (63 – Thiers)  
pour un montant minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 9 000 € HT,
- Pour le lot 9 : Epicerie : POMONA EPI SAVEURS (38 – Saint-Quentin Fallavier)  
pour un montant minimum de 11 000 € HT et un montant maximum de 25 000 € HT,
- Pour le lot 10 : Fruits et légumes bio : LES PETITS BIO (63 – Crevant Laveine)  
pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT,
- Pour le lot 11 : Viande bio : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION (63 - Combronde)  
pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 3 000 € HT,
- Pour le lot 12 : Charcuterie bio, AUVERGNE BIO DISTRIBUTION (63 - Combronde)  
pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT,
- Pour le lot 13 : Volailles bio, AUVERGNE BIO DISTRIBUTION (63 - Combronde)  
pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 3 000 € HT,
- Pour le lot 14 : Produits laitiers bio, ROUX AUVERFRAIS (63 – Clermont-Ferrand)  
pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT,
- Pour le lot 15 : Pains et pâtisserie bio, Monsieur Christian PRANAL, (63 – Thiers)  
pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 1 000 € HT,
- Pour le lot 16 : Epicerie bio, AUVERGNE BIO DISTRIBUTION (63 - Combronde)  
pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 3 000 € HT.

**DCM 2011-86.** Marché pour une mission d'ingénierie, conclu avec le bureau d'étude AUVERFLUIDE (63 119 Chateaugay) pour un montant de 3 000 € HT pour préparer les travaux de climatisation / ventilation et électricité concernant la rénovation de deux salles du cinéma le Monaco et la mise en place de projecteurs numériques.

**DCM 2011-87.** Contrat de maintenance et d'assistance pour l'utilisation des logiciels de gestion financière et de ressources humaines, conclu avec la Société CIRIL pour un montant annuel de :

- 943,90 € HT pour la licence,
- 4 280.59 € HT pour la maintenance des progiciels de gestion et de ressources humaines,
- 2 195.41 € HT pour l'assistance.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

**DCM 2011-88.** Prêt pour financer les investissements ( prévus au budget eau de la Ville en 2011), d'un montant de 285 000 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

- Durée totale du prêt : 15 ans ;
- Durée de la période de préfinancement : 5 mois maximum ;
- Périodicité des échéances : trimestrielles ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,400% ;
- Amortissement : constant ;
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux d'intérêt EURIBOR.

**DCM 2011-89.** Prêt pour financer les investissements d'aménagement d'îlots d'habitat (prévus au budget principal de la ville en 2011), d'un montant de 550 000 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

- Durée totale du prêt : 20 ans ;
- Périodicité des échéances : annuelles ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85% ;
- Taux annuel de progressivité : 0,00% actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A ;
- Modalité de révision des taux : DL (double révisabilité limitée) ;
- Indice de référence : Livret A ;
- Valeur de l'indice de référence : 2,25% ;
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0% ;
- Commission d'intervention : 600,00 €.

**DCM 2011-91.** Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition partielle et l'aménagement de l'espace de l'ancien immeuble « Défi Mode » rue Terrasse, conclu avec le cabinet d'architectes MARCILLON THUILIER (63 000 Clermont-Ferrand), pour un forfait de rémunération de 16 370 € HT sur la base d'un taux de rémunération de 16.37 %.

**DCM 2011-92.** Marché de travaux pour la modification du revêtement central de la place Antonin Chastel avec un béton désactivé, conclu avec l'entreprise SACER (63370 - Lempdes) pour un montant de 60 692.50 € HT.

**DCM 2011-93.** Marché de travaux de mise en état et en sécurité de bâtiments communaux, conclu avec :

- Lot 1 : démolition/maçonnerie – entreprise COTTON pour un montant de 10 524 € HT,
- Lot 2 : charpente/couverture - entreprise MCA pour un montant de 13 866,95 € HT,
- Lot 3 : zinguerie – entreprise AC2M pour un montant de 17 210 € HT,
- Lot 4 : étanchéité toiture terrasse – entreprise ETTIC pour un montant de 4 677 € HT.

**DCM 2012-01.** Marché à bons de commande avec un minimum de 15 000 € HT et un maximum de 30 000 € HT pour la fourniture de plantes annuelles et biennuelles, de chrysanthème et de mise en culture de jardinières. Il est conclu avec la société Gémaflor (63 – Lempdes) pour une durée d'un an.

**DCM 2012-02.** Marché de fournitures et de services, conclu avec la société ABICOM (63 – Aubière), pour la mise en place :

- d'une messagerie Exchange pour un montant de 10 138,50 € HT,
- avec l'option 2, pour un contrat de maintenance pour une durée d'un an pour un montant de 600 € HT

**DCM 2012-03.** Marché d'études, conclu avec le bureau d'études techniques AUVERFLUID (63 – CHATEAUGAY,) pour un montant de 3 000,00 € HT en fonction des besoins définis dans le programme du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'atelier de couteaux au 2 rue Alexandre Dumas.

**DCM 2012-04.** Réactualisation des tarifs de vente des DVD du musée de la coutellerie, applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 :

- |  |         |
|--|---------|
| - DVD Confrérie du couteau de Thiers :   | 10,00 € |
| - DVD Engrenages et manivelles :   | 10,00 € |
| - DVD « Sur le fil de la lame » - Edition 1+1 production :                               | 20,00 € |
| - DVD Fabrication Jambette en Damas – collection Techniques de forge PPC :               | 21,00 € |
| - DVD « Faire un couteau fermant, mais c'est facile ...suivez Pierre » de Pierre Salin : | 28,00 € |

**DCM 2012-07.** Marché de travaux conclu avec les « Ateliers de Chanteloube » (43 – Le Puy en Velay), pour un montant de 9 420 € HT pour la mise en sécurité du bâtiment 44 rue Mancel Chabot, afin de permettre l'organisation d'un chantier école en restauration de bâtiments anciens.

**DCM 2012-08.** Marché de fournitures, conclu avec **MEDIATECHNIQUES** (19 - Egletons), pour un montant de 103 330 € HT pour deux projecteurs numériques livrés et installés avec :

- l'option 1 : système de visionnage 3D salle 1 pour un montant de 10 950 € HT ;
- l'option 2 : consommables pour l'exploitation pour un montant de 500 € HT ;
- l'option 3 : ordinateur avec licence et mise en service pour un montant de 2 450 € HT ;
- l'option 4 : câblage 3 D et lunettes interactives pour un montant de 300 € HT ;
- l'option 5 : adaptation chaines sonores pour un montant de 2 420 € HT ;
- l'option 6 : processeur Dolby salle 3 pour un montant de 2 420 € HT ;
- l'option 7 : maintenance monitoring pour un montant annuel de 795 € HT par projecteur et sur 5 ans ;
- l'option 8 : extension de garantie 5 ans pour un montant de 12 000 € HT ;
- l'option 9 : accès à une ligne online technique 7 jours / 7 incluse.

Soit un montant total de 142 320 € HT.

**ERRATUM** suite à une observation faite par Mme Nicole Giry, Conseillère Municipale de l'Opposition, lors de l'approbation du procès-verbal du 15 décembre 2011 : il convient de modifier le nom du rapporteur du point n° QD31 concernant la motion pour le « Soutien aux salariés de l'entreprise Préciturn de Thiers », qui a été exposée par **Mme Annie Chevaldonné** et non pas Mme Jacqueline Malochet comme il l'est noté dans le compte rendu.

### **Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011**

M. Benoît GENEIX, désigné secrétaire de séance, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 15 décembre 2011, qui comportait 31 points.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE**

### **1. Renouvellement bail commercial – Immeuble 2 rue F. Mitterrand – Le Central**

**Rapporteur : Gérard QUEYREL**

Le bail consenti à M. ROUDET Jean Luc pour l'exploitation d'un local commercial, situé au 2 rue François Mitterrand, étant arrivé à expiration le 31 décembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le bail dans les mêmes conditions :

- durée de 9 années entières et consécutives, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- montant du loyer révisable à l'expiration de chaque période triennale compte-tenu de la variation de l'indice INSEE de la construction (indice de référence : ceux des 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année n-1).

Le loyer mensuel pour l'année 2012 s'élève à 436,16 € HT.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **2. Bail commercial – Immeuble situé rue de Lyon**

*Rapporteur : Gérard QUEYREL*

Pour l'implantation de son bureau d'études en CAO 3D et d'un espace de vente de matériels et de logiciels de numérisation, M. BONNAIL souhaite louer à compter du 1<sup>er</sup> mars un local communal, situé rue de Lyon (ex cabinet comptable), d'une superficie de 62,45 m<sup>2</sup>.

M. BONNAIL est disposé à prendre à sa charge les travaux nécessaires à l'exploitation de son activité en échange d'un loyer progressif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la signature du bail commercial avec M. BONNAIL et d'appliquer un loyer mensuel progressif les trois premières années :

- 400 € HT la 1<sup>ère</sup> année,
- 425 € HT la 2<sup>ème</sup> année,
- 450 € HT les années suivantes.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **3. Audembron – Déclassement du domaine public**

*Rapporteur : Jacqueline MALOCHET*

Afin de permettre la réalisation d'un Pôle de services au public en centre ville, la Ville de Thiers a décidé le 9 février 2011, de vendre l'immeuble de l'ex collège Audembron à la société QUANTUM DEVELOPMENT qui pourra concevoir, financer et réaliser cet aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal, pour permettre la réalisation de cette vente, de déclasser du Domaine Public l'ensemble immobilier qui a déjà fait l'objet d'une désaffectation.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **4. Redynamisation commerciale Centre Ville – Dossier FISAC (1<sup>ère</sup> tranche)**

*Rapporteur : Gérard QUEYREL*

Dans le cadre de sa politique en faveur de la redynamisation commerciale du centre, et en appui des aides obtenues dans le cadre de l'ANRU et auprès de la Région, un dossier de subvention sera déposé auprès du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Les aides sollicitées concernent aussi bien le fonctionnement que l'investissement et peuvent s'étaler sur une période de 3 ans.

Quelques actions présentées :

- mission de conseil pour une stratégie de communication avec ACT ;
- création d'un site internet pour les commerçants avec ACT ;
- réalisation de sacs cabas ACT ;
- sensibilisation des commerçants :
  - aux nouvelles tendances commerciales,
  - au développement durable,
  - aux technologies de l'information et de la communication ;
- promotion et communication diverse : marchés de Thiers, Coutellia ;
- réhabilitation de l'axe des rues :
  - Terrasse / Mitterrand,
  - Conchette / du Bourg ;
- acquisition de locaux commerciaux ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **5. Organisation de l'implantation des pré-enseignes**

*Rapporteur : Thierry DEGLON*

Soucieuse des questions environnementales et de sécurité mais aussi de la nécessité pour les entreprises de pouvoir se signaler à des endroits stratégiques, la Ville a souhaité, en concertation avec les entreprises et partenaires institutionnels concernés, proposer une solution consensuelle pour éviter une prolifération anarchique des pré-enseignes.

Dans ce cadre, une réflexion a été organisée, en lien avec les sociétés bénéficiaires des pré-enseignes, pour :

- déterminer des zones précises d'emplacements de panneaux sur la RD 906 :
  - entrée Nord (Route de Vichy, avant rond-point « Côte de la chèvre »)
  - sortie du rond-point de l'autoroute, ZI de Felet,
  - la plaine de Felet (entre la zone de Felet et l'aire d'accueil des gens du voyage) ;
- rationaliser la pose des panneaux en utilisant des mâts de forme, de diamètre et de couleur identiques, ainsi que des panneaux conformes à la législation en vigueur ;
- organiser leur disposition de façon harmonieuse (par type d'activité, à inter-distance régulière...).

Pour l'ensemble de cette prestation (location du terrain, du massif, du mât, dépose et repose, nettoyage annuel), la Ville percevra des entreprises intéressées une somme de 250 € par an et par panneau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette démarche pour l'organisation de l'implantation des pré-enseignes et de demander au Conseil Général, gestionnaire de la voie concernée, de la mettre en œuvre.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **CADRE DE VIE**

## **6. Déclassement et cession de parcelles du Domaine Public**

*Rapporteur : Christian GENILLIER*

Suite à des demandes de particuliers, il a été lancé une procédure de déclassement du domaine public sur plusieurs secteurs de la commune.

Ces déclassements concernent des parties de domaine public situées :

- Av. BERANGER
- TARENTEIX
- LES BERGERETTES
- LE NOHAT
- BARBARIN
- CHAUCHAT

L'enquête publique, prescrite par arrêté du 21 septembre 2011, a eu lieu du 17 au 31 octobre 2011 inclus en mairie de THIERS, avec une permanence du commissaire enquêteur le 27 octobre 2011.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et émis un avis favorable au déclassement des parties de domaine public citées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement et la cession des parcelles situées avenue Béranger, à Tarenteix, aux Bergerettes, au Nohat, à Barbarin et à Chauchat.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **7. EPF SMAF – Adhésion nouvelles communes**

*Rapporteur : Jean-Luc BOROT*

Les communes de Costaros (Haute Loire) et de Saint Marcel En Marcillat (Allier) ainsi que la Communauté d'Agglomération de Puy en Velay (département de la Haute Loire) ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public foncier-SMAF.

Le Conseil d'Administration a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, il est demandé au Conseil Municipal en tant que membre de l'EPF-SMAF, de ratifier ces demandes d'adhésions.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **8. Avis à donner sur le projet du schéma du Climat, de l'Air et de l'Energie de l'Auvergne (SRCAE)**

*Rapporteur : Denis GUERIN*

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) est rendu obligatoire par la loi Grenelle II.

Il doit s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique et définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie, de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Le SRCAE n'impose pas aux collectivités de nouvelles contraintes mais donne un cadre général aux Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), lesquels doivent être compatibles avec ses objectifs, de même que les plans de protection de l'atmosphère.

Les communes doivent donner leur avis.

Il est demandé au Conseil Municipal, de donner un avis favorable au projet du SRCAE, malgré quelques réserves concernant les volets solaires et hydroélectriques (ressources abondantes sur le territoire), qui paraissent être mis insuffisamment en avant pour permettre au citoyen de participer à la réussite de ce schéma.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **9. Marché de travaux de mise en conformité de l'évacuateur de crues et d'étanchéité du barrage de la Muratte – Lot 1 – Avenant n°1 : entretien et nettoyage de la partie amont du barrage**

*Rapporteur : Jean-Luc BOROT*

Les travaux de mise en conformité de l'évacuateur de crues et d'étanchéité du barrage de la Muratte (délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011), effectués par l'entreprise SANCHEZ, titulaire du lot n°1 « terrassement et génie civil » pour un montant de 330 760 € HT, sont en cours d'achèvement.

Il convient de profiter du niveau suffisamment bas de l'eau dans le barrage pour procéder à des travaux d'entretien et nettoyage de la partie amont qui sont également nécessaires : dévoiement du cours d'eau pour permettre l'enlèvement des excédents de sable et matériaux divers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- le montant des travaux supplémentaires d'un montant de 26 880 € HT portant le nouveau montant du marché à 357 640 € HT.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **TEMPS LIBRE**

### **10. Subvention à l'association Croix Bleue**

*Rapporteur : Jean-Luc DELHOMME*

L'association Croix Bleue, reprenant ses activités sur Thiers, porte assistance aux personnes en demande de soutien dans leur combat pour sortir de l'alcoolisme.

Dans le cadre des actions qu'elle mène dans le domaine de la santé publique, la Ville de Thiers propose d'accorder à l'association Croix Bleue, une subvention de fonctionnement de 150 euros.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **11. Subvention exceptionnelle à l'association de la Fraternelle de Château Gaillard**

*Rapporteur : Benoit GENEIX*

la Ville de Thiers a été sollicitée par l'association de la Fraternelle de Château Gaillard pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle destinée à permettre à l'un de ses adhérents de participer au Marathon des Sables qui aura lieu dans le Sahara Marocain du 6 au 16 avril 2012. Cette participation se conjugue à deux actions caritatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association pour ce projet.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **FONCTIONNEMENT MUNICIPAL**

### **12. Décharge de responsabilité et remise gracieuse**

*Rapporteur : Jacqueline MALOCHET*

Suite au contrôle de la régie de recettes et d'avances de l'aire des gens du voyage, un écart de 909,49 € a été constaté.

La responsabilité du régisseur est engagée. Un ordre de versement a été émis à son encontre.

Vu la complexité de la gestion de cette régie, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir accorder au régisseur la décharge de sa responsabilité et la remise gracieuse des sommes mises à sa charge.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **13. Don du fonds de livres anciens du Collège Audembron**

**Rapporteur : Thierry DEGLON**

Le Collège Audembron détient un fonds de livres anciens dont l'origine remonte à sa création. Ce fonds a une grande importance car il s'inscrit dans l'histoire de la ville. Il traduit le souci des responsables successifs de sa constitution, d'offrir des outils de compréhension et d'instruction majeurs aux élèves du collège.

Afin de permettre une sécurité et une conservation optimales, ainsi qu'une utilisation intéressante pour les chercheurs, le Collège AUDEMBRON a par délibération de son Conseil d'administration en date du 14 février 2011, décidé du transfert de son fonds ancien aux Archives municipales de la Ville de Thiers.

Afin de constituer un complément des œuvres déjà archivées, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter, comme pour le fonds du lycée Mondory, le fonds du collège Audembron.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Mme Nicole Giry s'interroge sur la procédure à suivre pour l'orientation à donner à un usager demandant un logement d'urgence.  
M. Thierry Déglon et Mme Annick Joly expliquent la procédure à suivre :
  - pendant les jours ouvrables, appeler la mairie,
  - en dehors des heures d'ouverture de la mairie, appeler la gendarmerie qui contactera l' élu de permanence ou le 115. Six logements en centre ville de Thiers sont dédiés à ce type d'accueil.
2. La question posée par M. Tahar Bouanane (et par conséquent la réponse qui lui a été apportée) portant sur des éléments d'ordre de la vie privée d'un agent, ne peut être mentionnée. Cette règle a toujours prévalu et continuera à être appliquée, dans le souci premier de protéger la vie « privée » de TOUS les agents de la collectivité, aussi longtemps que celle-ci n'interfère pas avec les intérêts de la collectivité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.**

Le 15 février 2012,

**Thierry DEGLON**

Maire de Thiers

